

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur le projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Herbitzheim se tiendra

du lundi 15 mars 2021 à 8h30 au lundi 29 mars 2021 à 12h00 en

Mairie de Herbitzheim (siège de l'enquête publique)

3, rue de Kalhausen 67 260 HERBITZHEIM

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

La commune de Herbitzheim est la personne morale responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par M. KUFFLER Michel, maire.

Le Plan Local d'Urbanisme a été dispensé d'évaluation environnementale par la mission régionale de l'Autorité Environnementale par décision n°MRAe 2016DKGE083 du 24 novembre 2016.

M. BARRIERE Christian, Colonel de l'Armée de Terre retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n° E21000006/67 en date du 18 janvier 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site internet suivant

*herbitzheim.fr*

Les observations et propositions peuvent être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse mail suivante :

*mairie.herbitzheim@wanadoo.fr*

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable sur support papier ou sur un poste informatique, en mairie de Herbitzheim, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 16h00 à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et proposition sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Herbitzheim

- le lundi 15 mars 2021 de 8h30 à 12h00 ;
- le lundi 29 mars 2021 de 8h30 à 12h00 ;

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci, des avis des personnes publiques associées et du commissaire-enquêteur, le PLU sera éventuellement modifié puis approuvé par le conseil municipal de Herbitzheim.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, en mairie de Herbitzheim ainsi qu'à la Préfecture de Strasbourg aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la commune.